



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2107

Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme AUGEY Camille

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2107 - PROGRAMMATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE  
2022 AU TITRE DE LA POLITIQUE EMPLOI ET INSERTION  
PROFESSIONNELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
DE FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES STRUCTURES  
POUR UN MONTANT TOTAL DE 26 500 EUROS  
(DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2022/1775 du Conseil municipal du 19 mai dernier, vous avez approuvé la programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle avec l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures partenaires de la Ville de Lyon.

L'objet de ce rapport est de compléter cette programmation financière par l'attribution de subventions à des actions dont l'instruction n'était pas terminée lors de notre séance du 19 mai dernier.

L'emploi et l'insertion sont au cœur des priorités de l'exécutif municipal dans un contexte général en évolution, conformément aux orientations et aux engagements de notre Plan de mandat. Nous restons particulièrement attentifs à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités, en étroites relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon apporte son soutien aux initiatives des acteurs associatifs visant à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants,...), en priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion. Les jeunes, les femmes et les seniors en particulier résidents des Quartiers Politique de la Ville (QPV) sont des publics cibles identifiés.

Nous souhaitons cette année tout particulièrement soutenir des actions autour de la transition écologique et accompagner des projets développés sur les territoires en lien avec les échanges et propositions formulés dans le cadre du Comité territorial d'insertion et d'emploi et des conseils d'insertion d'arrondissement.

La Ville de Lyon fonde également son intervention sur la synergie entre la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) dont elle est membre constitutif, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES et également l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance Rhône Lyon Métropole car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans

le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon.

La programmation emploi-insertion contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE et la Mission locale de Lyon.

Pour mémoire, je vous rappelle que la programmation 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle s'organise autour des cinq axes suivants :

- aller vers / diagnostic :  
L'objectif est d'identifier et mobiliser les habitants prioritairement éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi (SPE) ou les antennes de proximité de la MMIE, afin faire le lien avec un accompagnement et/ou une offre de service adaptés.  
Ainsi, les actions proposées peuvent intégrer des accueils délocalisés (hors les murs, sur des événements, des lieux publics, à ce titre il a pu être demandé aux structures de tenir des permanences à l'atelier de l'emploi de la Part-Dieu ou sur d'autres quartiers comme dans le quartier Gabriel Péri) ou en partenariat avec des acteurs socio-éducatifs locaux. Des temps individuels ou collectifs thématiques seront mis en place en lien avec l'offre de service du territoire (formation, recrutement, inclusion numérique, accès aux droits, à la santé, linguistique...).  
Il peut s'agir aussi d'inventer de nouvelles formes d'actions, plus proches des personnes les plus éloignées de l'emploi, en intégrant le plus possible leurs aspirations et leurs appétences.
- la mise en activité professionnelle :  
Ces actions de mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourent à la professionnalisation des publics par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, et doivent permettre d'accroître l'employabilité des publics, notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Afin de valoriser le potentiel des personnes, de nouvelles activités ou des méthodologies innovantes seront expérimentées : comme par exemple s'intégrer dans les tiers lieux, avoir plusieurs activités métiers sur un espace...
- lever les freins à l'employabilité :  
Ces actions visent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les dispositifs de droit commun.  
Elles doivent s'inscrire en complémentarité de l'offre existante et doivent s'appuyer sur les outils existants. Une véritable synergie doit pouvoir s'opérer localement entre tous les acteurs : de l'emploi, de l'insertion, de l'économie mais aussi de l'action sociale, de la santé, du logement, de la mobilité, de la culture...  
Elles peuvent aussi viser à favoriser la mise en relation et l'intégration des salariés dans l'entreprise.  
Des actions autour du sport, de l'image de soi peuvent également être proposées.
- favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale :  
L'objectif est d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens, qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux du territoire.

Les actions facilitant l'accès aux métiers liés à la transition écologique et sociale ou favorisant la compréhension de ces enjeux sont développées. Il peut s'agir de formations ou de tout autre dispositif innovant accompagnant ces personnes vers ces nouveaux métiers.

- égalité professionnelle et lutte contre les discriminations :  
Les objectifs sont d'assurer l'égalité des chances à l'embauche et de lutter contre les pratiques discriminatoires tout au long de la vie professionnelle. Ces actions visent la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élargissement des choix professionnels, l'accompagnement vers de nouvelles opportunités métiers en particulier dans les nouvelles filières de métiers vers plus de mixité. Il est attendu la mise en place d'initiatives innovantes pour réduire les inégalités dans l'accès à l'emploi formation des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, séniors, femmes, résidents QPV, de toutes origines...), lever les représentations et stéréotypes et valoriser les méthodes de « recruter autrement ».

De manière transversale, les opérateurs ont été encouragés à développer :

- l'autonomie des bénéficiaires par leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation en utilisant notamment les outils numériques, les sites internet d'orientation (comme celui de la Maison Lyon pour l'emploi), et les actions développées par le pôle Culture pour Tous ;
- l'inclusion par l'emploi et dans l'emploi de toutes les personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement des séniors ;
- des actions de mobilisation et d'accompagnement des jeunes 16-25 ans dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, priorité transversale dans la convention territoriale 2015/2022 de Lyon.

Les actions retenues au titre de la programmation complémentaire 2022 dans le cadre de la politique pour l'emploi et l'insertion professionnelle figurent dans le tableau suivant :

**Axe 2 : La mise en activité professionnelle**

<b>Structure maître d'ouvrage</b>	<b>Action</b>	<b>Contenu et objectif de l'action</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849</b>
<b>TREMPLIN 01 ACI Le Grenier</b> 623 chemin de l'éternaz 01000 Bourg en Bresse	Reprise en cours d'année des chantiers d'insertion portés par Le Grenier de Lahso 259 rue Paul Bert 69003 Lyon	Deux ateliers chantiers d'insertion : menuiserie et couture créative. Action de redistribution sociale de mobilier d'urgence à 50 foyers	<b>7 500 €</b>	7 500 €

Structure maître d'ouvrage	Action	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849
<p><b>REED</b> 42 grande rue de Vaise 69009 Lyon</p>	<p>ACI Temporaire Biennale d'Art contemporain</p>	<p>Mettre en place un ACI temporaire et constituer une équipe de 12 salariés pour répondre aux demandes de la Biennale d' Art Contemporain à Lyon en 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une activité professionnelle et un accompagnement socio-professionnel à des personnes</li> <li>- Permettre à ces personnes de découvrir des métiers du secteur culturel et plus particulièrement les métiers du montage d'agencement, les métiers de l'accueil et de la surveillance du patrimoine.</li> <li>- Favoriser le transfert de compétences acquises au travers de cette action dans le milieu culturel vers d'autres secteurs d'activités.</li> <li>- Créer une passerelle entre le monde de l'insertion par l'activité économique et celui de l'art.</li> </ul>	<p><b>5 000 €</b></p>	<p>5 000 €</p>
			<p><b>12 500 €</b></p>	<p>12 500 €</p>

**Axe 3 : Lever les freins à l'employabilité**

Structure maître d'ouvrage	Action	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé	Délégation à l'Insertion et à l'emploi LC 41849
<p><b>Co-Naissances</b> 71 Cours Albert Thomas 69003 Lyon</p>	<p>(Re)trouver sa juste place professionnelle</p>	<p>L'objectif global est de lever les freins à l'employabilité des personnes au chômage depuis au moins 6 mois, avec une attention particulière sur les + de 45 ans. Les parcours mixent ateliers collectifs et séances de coaching individuel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire émerger un projet professionnel motivant</li> <li>- Retrouver confiance en soi et dynamisme, ressorts importants pour mener une recherche d'emploi proactive</li> </ul> <p>Pour la définition du projet professionnel, les parcours permettent de valoriser ses compétences, d'identifier ses besoins et valeurs, de comprendre les mécanismes qui génèrent des freins, de définir ses objectifs et son plan d'actions à court terme, d'élargir son réseau.</p> <p>Pour le développement de la confiance en soi, les parcours ont été conçus pour prendre conscience de l'image que l'on donne et savoir développer une communication favorisant la confiance dans une équipe.</p>	<p><b>6 000 €</b></p>	<p>6 000 €</p>
<p><b>ERIS</b> 13 bis, rue Girié 69003 Lyon</p>	<p>Remettre la rencontre au cœur de la relation</p>	<p>Faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées sur le territoire français et se définit comme une école solidaire pour l'apprentissage du français. Elle propose un programme intensif d'apprentissage de la langue française, ateliers sociolinguistiques et accompagnement personnalisé (ateliers loisirs, projet de vie, ...), restaurant associatif</p>	<p><b>8 000 €</b></p>	<p>8 000 €</p>
			<p><b>14 000 €</b></p>	<p><b>14 000 €</b></p>

<b>TOUS AXES</b>	<b>26 500 €</b>	<b>26 500 €</b>
------------------	-----------------	-----------------

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre de la programmation Emploi Insertion professionnelle était de 629 060 euros en 2021.

Le total cumulé au titre de 2022 s'élève à 624 560 euros qui se composent de 544 560 euros dans le cadre de la programmation votée en mai et septembre 2022, mais également de la subvention, individualisée cette année (mais intégrée dans la programmation Emploi insertion de 2021) pour L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance « Rhône Lyon Métropole » que vous avez accordée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 26 500 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé, établie entre la Ville de Lyon et les associations, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense totale correspondante, soit 26 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 sur la ligne de crédit 41849 - nature 65748 - fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET